

et habillés jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie ou bien adoptés dans une famille. Il existe des orphelinats tant dans les villes que dans les campagnes; quant aux asiles pour les vieillards on les trouve dans les grands centres et dans les municipalités de comté. Les asiles d'aliénés qui existent dans toutes les provinces diffèrent des autres institutions en ce qu'ils appartiennent généralement à la province, qui les gère et qui en supporte tous les frais. Toutefois, dans la Nouvelle-Ecosse, les déments de plusieurs comtés sont, dans quelques cas, soignés dans une institution qui est en même temps un orphelinat et un asile de vieillards. Enfin, il existe nombre d'autres institutions publiques telles que: hôpitaux d'isolation, maternités, maisons pour les sourds, les muets et les aveugles, asiles d'incurables, infirmeries, refuges pour les épileptiques, léproseries et sanatoria pour les tuberculeux.

On trouve dans les différentes parties de la Puissance maintes autres institutions plus ou moins similaires et d'un caractère plus indépendant que celles dont nous venons de parler. Mais ces institutions ne recevant aucun subside des gouvernements provinciaux ne sont pas toujours assujetties à leur inspection.

A maintes reprises des instances ont été faites auprès du Bureau Fédéral de la Statistique pour qu'il étendît ses relevés statistiques au domaine des institutions et œuvres sociales. Le gouvernement fédéral autorisa en 1930 l'organisation d'une division chargée de ce travail et en juin 1931 il fut décidé de faire le recensement des institutions conjointement avec le recensement décennal de la population.

Recensement des institutions, 1931.—Le recensement des institutions et des œuvres sociales peut être considéré comme une extension du recensement de la population qui dénombre et analyse la population.

Lorsqu'il s'agit de classer les œuvres sociales du Canada, on se trouva en face d'un nombre de groupes compréhensifs mais bien dessinés. On nombre de ceux-ci sont formés de diverses catégories; il faut donc différents experts ayant des qualifications spéciales pour traiter avec lucidité des problèmes variés qui en ressortent. Après que l'on eût exploré le domaine des œuvres sociales au Canada, on décida de faire le recensement des institutions et organismes sociaux suivants: (1) hôpitaux, dispensaires et départements pour malades externes; (2) hôpitaux pour maladies mentales et institutions pour les faibles d'esprit et épileptiques; (3) institutions pour aveugles, sourds et muets; (4) institutions prenant soin des enfants; (5) refuges pour adultes et refuges pour adultes et enfants; (6) garderies et bureaux de placement pour enfants.

Le recensement projeté et le but qu'il se proposait reçurent l'approbation unanime des autorités sanitaires de toutes les provinces et sans la collaboration de tous les intéressés il aurait été impossible de recueillir des statistiques si compréhensives. On s'est servi de vingt-neuf différents questionnaires, dont 7 pour les hôpitaux pour maladies mentales, 5 pour les institutions pénales, 5 pour les hôpitaux et départements pour malades externes, 5 pour les refuges de l'enfance, 5 pour les refuges pour adultes et 2 pour les garderies.

Le tableau qui suit donne un relevé du nombre et des catégories d'institutions de ce genre dans chaque province qui existaient au Canada le 1er juin 1931.